Fiche de Données de Sécurité

RUST-OLEUM CORPORATION
* Trusted Quality Since 1921 *
www.rustoleum.com

1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

Nom:	SPECLT SSPR 6PK MARK BRIGHT YELLOW	**Date de Révision:**	10/5/2023
Étiquette d'un Produit:	1997830	**Société/Entreprise:**	10/18/2022
Utilisation Recommandée:	Topcoat/ Aerosol		
Société/Entreprise:	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA	**Fabricant:**	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA
Préparée par:	Service des Affaires Réglementaires		
Numéro de téléphone d´urgence:	24 Hour Hotline: 847-367-7700		

2. Identification des Dangers

Classement de la Préparation

Symboles du produit

Mention d'avertissement
Danger

Dangers spécifiques
33% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

MENTIONS DE DANGER SGH

Aérosol inflammable, catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation Oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT, exposition simple, catégorie 3, NE	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Gaz sous Pression; Gaz Compressé	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.

P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
P317	Obtenez de l'aide médicale.
P319	Obtenez de l'aide médicale si vous ne vous sentez pas bien.
P337+P317	Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

3. Composition / Informations sur les Ingrédients

SUBSTANCES DANGEREUSES

Nom chimique	N° CAS	Wt.% Range	Symbols GHS	Phrases GHS
Acétone	67-64-1	25-50	GHS02-GHS07	H225-319-332-336
Propane	74-98-6	10-25	GHS04	H280
Distillats, Hydrotreated, Léger	64742-49-0	10-25	GHS08	H304
N-Butane	106-97-8	2.5-10	GHS04	H280
Dioxyde de Titane	13463-67-7	2.5-10	Indisponible	Indisponible
Xylène	1330-20-7	2.5-10	GHS02-GHS07	H226-315-319-332
Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	14807-96-6	2.5-10	Indisponible	Indisponible
Acétate de n-Butyle	123-86-4	2.5-10	GHS02-GHS07	H226-336
Carbonate de Diméthyle	616-38-6	1.0-2.5	GHS02-GHS06	H225-331
Éthylbenzène	100-41-4	1.0-2.5	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-332-351-373
Octane	111-65-9	0.1-1.0	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-315-336
Heptane	142-82-5	0.1-1.0	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-315-336
Zirconium, bis(acetato-O)oxo-	5153-24-2	<0.1	Indisponible	Indisponible

4. Premiers Secours

En cas de contact avec les yeux: Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer a l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins medicaux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de contact avec la peau: Laver a l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins medicaux si une irritation se developpe ou si elle persiste.

En cas d´exposition par inhalation: Transporter la personne a l'air frais. En cas d'arret respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gene respiratoire, donner de l'oxygene. Obtenir des soins medicaux immediatement. Si inhale', faire prendre l'air `a la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un me'decin.

En cas d´ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau ou de lait a la victime. Appeler un medecin ou un centre antipoison immediatement. Ne jamais rien administrer par voie orale si la personne est inconsciente. Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut penetrer dans les poumons et causer de graves lesions pulmonaires. Obtenir des soins medicaux immediatement.

5. Mesures de Lutte contre l´Incendie

En cas d´incendie, les agents d´extinction préconisés sont : Mousse Filmogène Aqueuse, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Eau pulvérisée

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: L'eau pulverisee pourrait s'averer inefficace. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis a une chaleur extreme. Les vapeurs peuvent former un melange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'a une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Tenir eloigne de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. La perforation du contenant sous pression peut faire eclater le contenant. POINT D'ECLAIR EST INFEREUR DE -7°C (20°F). DANGER! EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE!

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empecher la montee de la pression. Du materiel de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, devrait etre utilise. Si on a recours a l'eau, on utilisera de preference une lance de pulverisation. Evacuer les lieux et combattre l'incendie a une distance securitaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible): Ce n'est pas une poussière combustible.

6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ: Confiner le liquide renverse avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un materiau combustible tel que de la sciure de bois. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la piece et ramasser le produit a l'aide d'un materiau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'etincelles. Eliminer le produit conformement aux reglements municipaux, provinciaux et federaux. Ne pas incinerer les contenants fermes. En cas de déversement, contenir la substance déversée et enlever avec un produit absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales règlements. Ne pas brûler des containers fermés.

7. Manipulation et Stockage

MANIPULATION: Se laver a fond apres avoir manipule le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vetements contamines et les laver avant de les reutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventile. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de securite, meme lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des residus. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vetements. Ne pas percer ou incinérer (brûler) le contenant, même après utilisation.

Stockage: Garder les contenants hermetiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. Contenu sous pression. Ne pas entreposer a plus de 49°C (120°F). Entreposer les grandes quantites de produit dans des batiments concus pour l'entreposage de liquides inflammables de classe NFPA I et proteges en consequence. Tenir loin de la chaleur, des etincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Contenu sous pression. Ne pas exposer a la chaleur ni entreposer a des temperatures superieures a 49°C (120°F).

Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible: Aucune information.

8. Contrôle de l´Exposition / Protection Individuelle

Nom chimique	N° CAS	% en Poids Moins Que	ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Acétone	67-64-1	30.0	250 ppm	500 ppm	1000 ppm	N.E.
Propane	74-98-6	15.0	N.E.	N.E.	1000 ppm	N.E.
Distillats, Hydrotreated, Léger	64742-49-0	15.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
N-Butane	106-97-8	10.0	N.E.	1000 ppm	N.E.	N.E.
Dioxyde de Titane	13463-67-7	10.0	0.2 mg/m3	N.E.	15 mg/m3	N.E.
Xylène	1330-20-7	5.0	20 ppm	N.E.	100 ppm	N.E.
Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	14807-96-6	5.0	2 mg/m3	N.E.	20 mppcf	N.E.
Acétate de n-Butyle	123-86-4	5.0	50 ppm	150 ppm	150 ppm	N.E.
Carbonate de Diméthyle	616-38-6	5.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Éthylbenzène	100-41-4	5.0	20 ppm	N.E.	100 ppm	N.E.
Heptane	142-82-5	1.0	400 ppm	500 ppm	500 ppm	N.E.

Octane	111-65-9	1.0	300 ppm	N.E.	500 ppm	N.E.
Zirconium, bis(acetato-O)oxo-	5153-24-2	0.1	5 mg/m3	10 mg/m3	5 mg/m3	N.E.

Protection individuelle

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE: Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandees. Utiliser du materiel de ventilation a l'epreuve des explosions. Les installations ou ce produit est entrepose ou utilise devraient etre munies d'une douche d'urgence et d'un dispositif de rincage oculaire. Creer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenetres pour empecher l'accumulation de vapeurs.

Equipement de protection respiratoire: Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit etre suivi lorsque les conditions du lieu de travail necessitent le port d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéroportées dépassent des limites d'exposition.

Protection de la peau: Utiliser des gants etanches afin d'eviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

Protection des yeux: Porter des lunettes de securite concues pour proteger contre les eclaboussures de liquides.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications. Consulter le superviseur de la securite ou l'hygieniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'equipement de protection individuelle et son application.

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver a fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vetements contamines immediatement et les laver avant de les reutiliser.

Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible: Aucune information.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

Apparence:	Jet en brume	**État Physique:**	Liquide
Odeur:	Comme un solvant	**Seuil de l'odeur:**	N.E.
Gravité spécifique:	0.829	**pH:**	N.A.
Point de Congélation, °C:	Non Déterminé	**Viscosité:**	Non Déterminé
Solubilité dans l´eau:	Pue	**Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):**	Non Déterminé
Temp. de Décomposition, °C:	Non Déterminé		
Plage du point d'ébullition:	-37 - 537	**Limites d'Explosivité, %vol:**	0.9 - 13.0
Inflammabilité:	Supporte la combustion	**Point d´éclair, °C:**	-96
Taux d'évaporation:	Plus rapidement que l'Éther	**Température d'Auto-Inflammation, °C:**	Non Déterminé
Densité de Vapeur:	Plus lourd que l'air	**Pression de Vapeur:**	Non Déterminé

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviation)

10. Stabilité et Réactivité

Conditions à éviter: Eviter les temperatures superieures a 49°C (120°F). Eviter toutes les sources d'inflammation possibles. Éviter la chaleur excessive. Preserver du gel.

Incompatibilité: Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

Décomposition Dangereuse: Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldhyde.

Polymérisation Hasardeuse: Ne se produira pas dans des conditions normales.

Stabilité : Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

11. Informations Toxicologiques

EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer l'irritation grave des yeux. Provoque l'irritation des yeux et de la peau qui peut occasionner une dermatite en cas de surexposition répétée. Irritant, peut provoquer des lésions du tissu de l'oeil s'il n'est pas enlevé immediatement.

EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU: La substance peut provoquer une legere irritation cutanee. Le contact prolonge ou repete peut causer une irritation cutanee. Risque minimal lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifie.

EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION: Nocif si inhale. Les concentrations elevees de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussieres peuvent etre nocives si inhalees. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations elevees de vapeurs

sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérogène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérogène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION: La substance peut etre nocive si ingeree.

EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES: Peut causer des troubles du systeme nerveux central (narcose occasionnant une perte de coordination, une faiblesse, de la fatigue, de la confusion mentale et une vue brouillee) et/ou des lesions. Des concentrations elevees peuvent avoir des effets nefastes sur le systeme nerveux central (somnolence, etourdissements, nausees, maux de tete, paralysie et vue brouillee) et/ou des lesions. Des recherches ont etabli un lien entre la surexposition professionnelle repetee et prolongee aux solvants et les lesions permanentes du cerveau et du systeme nerveux. La surexposition au xylene a ete associee a des anomalies du foie, a des lesions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du systeme reproducteur, de meme qu'a l'anemie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du coeur. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B). Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est répertorié comme un groupe 2B -"Peut-être cancérogène pour l'homme" par IARC. Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures au cours de l'application au pinceau ou au séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. (Ref: Monographie du IARC, Vol 93 2010)

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

Valeurs de toxicité aiguë
The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
67-64-1	Acétone	5800 mg/kg Rat	>15700 mg/kg Rabbit	50.1 mg/L Rat
64742-49-0	Distillats, Hydrotreated, Léger	>5000 mg/kg Rat	>3160 mg/kg Rabbit	>4951 mg/L Rat
106-97-8	N-Butane	N.E.	N.E.	658 mg/L Rat
13463-67-7	Dioxyde de Titane	>10000 mg/kg Rat	6000	N.E.
1330-20-7	Xylène	3500 mg/kg Rat	>4350 mg/kg Rabbit	29.08 mg/L Rat
14807-96-6	Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	6000	N.E.	30
123-86-4	Acétate de n-Butyle	10768 mg/kg Rat	>17600 mg/kg Rabbit	> 21 mg/L Rat
616-38-6	Carbonate de Diméthyle	13000 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	>5.36 mg/L Rat
100-41-4	Éthylbenzène	3500 mg/kg Rat	15400 mg/kg Rabbit	17.4 mg/L Rat
111-65-9	Octane	N.E.	N.E.	>24.88 mg/L Rat
142-82-5	Heptane	N.E.	3000 mg/kg Rabbit	>73.5 mg/L Rat

N.E. - Non-Établi

12. Informations Écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Le produit est un melange des composantes indiquees. Aucune donnée d'écotoxicité n'a été trouvée pour ce produit.

13. Considérations Relatives à l´Élimination

Elimination: Eliminer le produit conformement aux reglements et ordonnances municipaux, provinciaux et federaux. N'incinérez pas les récipients fermés. Ce produit tel qu'il est fourni est un déchet dangereux inflammable défini par l'US EPA. Éliminer le produit inutilisable comme un déchet dangereux (D001) conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

14. Informations Relatives aux Transports

	National (USDOT)	International (IMDG)	Aérien (IATA)	TDG (Canada) - FRENCH
Numéro UN:	N.A.	1950	1950	N.A.
Nom UN::	Peinture et Produits de Pulvérisation Connexes en Quantité Limitée	Aérosol, inflammable	Aerosols, flammable	Aérosol, inflammable
Classe de danger :	N.A.	2	2.1	N.A.
Groupe d´emballage:	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Quantité Limitée:	Oui	Oui	Oui	Oui

15. Informations Réglementaires

Réglementations Fédérales Américaines:

Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Gaz sous Pression, Cancérogénicité, Lésions Oculaires Graves ou Irritation Oculaire, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Exposition Unique ou Répétée)

Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de le partie 372 de 1986 et 40 CFR:

Nom chimique	N° CAS
Xylène	1330-20-7
Éthylbenzène	100-41-4

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

Réglementations des États Américains:

DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

Attention: Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - www.P65Warnings.ca.gov.

16. Autres Informations

Evaluations HMIS

Santé:	2*	**Inflammabilité:**	4	**Risque physique:**	0	**Protection individuelle:**	X

Classements NFPA

Santé:	2	**Inflammabilité:**	4	**Instabilité:**	0

Réactivité Incrémentale Maximale: 0.82

CE DATE DE RÉVISION: 10/5/2023

MOTIF DE LA RÉVISION: Modification des Propriétés de la Substance et/ou du Produit dans la ou les Section(s):
02 - Identification des Dangers
03 - Composition / Informations sur les Ingrédients
05 - Mesures de Lutte contre l'Incendie
08 - Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle
14 - Informations sur le Transport
15 - Informations Réglementaires
Seuil de Risque de Substance % Modifié
Modification de la Composition du Produit
Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

Légende: N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisez et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.